

Projet Etablissement

2018-2022

UPHV Kypseli

18 rue de la Mairie - 49270 LA POSSONNIERE
02 41 72 83 33
Directeur : Grégoire DUPONT

TABLE DES MATIERES

1 CADRE HISTORIQUE, JURIDIQUE ET CONCEPTUEL 2
1.1 Historique de l'organisme gestionnaire et de l'établissement 2
1.1.1 L'association gestionnaire de l'AAPEI à Kypseli 2
1.1.2 Le dispositif *Trois Paroisses* 2
1.2 Les missions de ce type d'établissement s'effectuent dans un cadre juridique 2
1.3 Valeurs associatives 2
2 LE PUBLIC VISE, L'ACCUEIL, LE CADRE 3
2.1 Le public et son accueil 3
2.1.1 Public effectif 3
2.1.2 Procédure d'admission 3
2.2 L'environnement et les locaux 3
3 LES PRESTATIONS PROPOSEES 4
3.1 L'hébergement et ses services 4
3.2 L'accompagnement à la vie quotidienne 4
3.3 Animation, loisirs et vie sociale 4
3.3.1 Les activités sont multiples : 4
3.3.2 La vie sociale : 5
3.4 Soin et accompagnement médico-social 5
4 ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET VIE COLLECTIVE 5
4.1 Bienfaits et difficultés de la vie en collectivité 5
4.1.1 L'être humain étant social par nature 5
4.1.2 La personne prime sur l'institution 6
4.2 Personnalisation de l'accompagnement 6
4.2.1 L'élaboration du projet personnalisé 6
4.2.2 Suivi du projet individuel et son évaluation 6
4.3 Principes qui guident cet accompagnement 7
4.3.1 Cohérence avec les valeurs de Kypseli 7
4.3.2 Le soin dans un service non médicalisé 7
4.4 Les relations institution et familles 7
4.4.1 Kypseli étant une association de parents, les familles sont largement prises en compte. 7
4.4.2 La considération des personnes, le respect de leur intimité et leur affectivité 7
4.4.3 La continuité de l'accompagnement 8
5 LES COMPETENCES MOBILISEES ; LES RESSOURCES SOLLICITEES 8
5.1 Les équipes professionnelles 8
5.1.1 Equipe éducative 8
5.1.2 Direction, services généraux et service de nuit 8
5.2 Les ressources de l'environnement et du réseau 8
5.2.1 Les autres établissements de Kypseli et le siège 8
5.2.2 Le réseau …… 9
5.2.3 Les bénévoles 9
6 LES BALISES GARANTISSANT UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE 9
6.1 La gestion des risques 9
6.1.1 Les différents risques 9
6.1.2 La prévention du risque de maltraitance 9
6.2 Le respect du droit des usagers 9
6.3 L'ouverture sur l'environnement 10
6.4 Les espaces de résolution des conflits, des tensions 10
7 LES EVOLUTIONS SOUHAITEES OU NECESSAIRES 10
7.1 Leur motivations, leur fondement 10
7.2 Les actions envisagées 10
7.2.1 Approfondissement du projet d'animation et sa mise en œuvre 10
7.2.2 Accompagnement du vieillissement tout au long des temps de la vie quotidienne 11
7.2.3 Se réapproprier le PAI comme support d'accompagnement 11
7.2.4 Amélioration de l'accueil et du départ des résidents 12
7.2.5 Valorisation des temps d'expression professionnelle 12
8 CONCLUSION 12

1 CADRE HISTORIQUE, JURIDIQUE ET CONCEPTUEL

1.1 Historique de l'organisme gestionnaire et de l'établissement

1.1.1 L'association gestionnaire de l'AAPEI à Kypseli

L'Association Angevine de Parents d'Enfants Inadaptés a été créée en 1962. Attachée plutôt à l'accompagnement d'enfants au départ, elle s'oriente progressivement vers celui d'adultes. Elle crée plusieurs établissements en interne, notamment des CAT (futurs ESAT), tout en initiant la création à l'externe de nouvelles organisations entre 1976 et 1996 (Club de l'Espérance / Foyer l'Abri / ATADEM / ISTA / ARCEAU / Association de Chantepie et de l'Etang / AITA) sur lesquelles elle s'appuie régulièrement depuis.

Ne laisser personne en chemin
ORGER

En 1986, pour le distinguer du secteur enfant, le secteur adulte prend le nom d'AAPAI (Association Angevine de Parents d'Adultes Inadaptés). Elle a conservé cet acronyme même si son nom réel est désormais : *Association angevine de parents et d'amis d'adultes en situation de handicap.*

En 2012, le premier accueil familial est créé par l'association. Le groupement associatif ORGER voit le jour en coopération avec cinq autres structures médico-sociales du Maine et Loire. L'AAPAI a toujours à cœur d'élaborer de nouveaux modes d'accompagnement : accueil familial, habitat partagé etc.

En 2019, l'Association AAPAI change de nom et devient Kypseli afin d'affirmer son identité innovante et inclusive.

1.1.2 Le dispositif *Trois Paroisses*

Les locaux du foyer de la Possonnière sont achetés en 1977. Le CAT des Trois Paroisses ouvre en 1980, puis la SAESAT en 2006. Enfin, en 2010, l'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes *Le Ginkgo* accueille ses premiers résidents.

1.2 Les missions de ce type d'établissement s'effectuent dans un cadre juridique

Les Unités pour Personnes Handicapées vieillissantes (UPHV) relèvent des dispositions réglementaires relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux notamment (mais pas seulement) :

- Le CASF (Code de l'Action Sociale et de la Famille en ses Article L 312-1, L146-9,L344-5, D344-35 et suivants et R344-29 et suivants)
- La Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ainsi que celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées.

Par ailleurs l'établissement est habilité par le Conseil Départemental depuis le 20/11/2009, il se conforme aux orientations de celui-ci et de l'Agence Régionale de Santé.

Agréé au départ pour 16 places, l'agrément a été modifié le 1er juillet 2017 pour l'étendre à 20 places (résultat du transfert de 4 places du foyer d'hébergement sur l'UPHV).

1.3 Valeurs associatives

L'association est une association parentale ; la dimension militante y est importante. Une volonté de *dynamisme économique* et d'*accueil du plus grand nombre* a toujours irrigué l'esprit que l'on perçoit dans les établissements gérés par Kypseli. Le *Projet associatif 2016-2020* met en avant trois valeurs : **RESPONSABILITE**, **SOLIDARITE** et **DIGNITE.**

Dans ce document les administrateurs ont su donner des orientations qui sont une feuille de route lisible pour les professionnels. La valeur de **SOLIDARITE** induit d'accompagner tout le long de son parcours de vie une personne entrée dans un des établissements de Kypseli. Elle n'interdit cependant pas toute réorientation.

C'est aussi faire preuve de **RESPONSABILITE** de revoir l'orientation des personnes pour qui la prestation offerte par les établissements n'est plus adaptée. Afin de permettre des passages fluides, Kypseli entretient un réseau de partenaires institutionnels.

Quant à la promotion de la **DIGNITE,** c'est la meilleure déclinaison de la bientraitance que l'association vise pour les personnes accompagnées comme pour celles qui les accompagnent.

2 LE PUBLIC VISE, L'ACCUEIL, LE CADRE

2.1 Le public et son accueil

2.1.1 Public effectif

Les personnes hébergées à l'UPHV sont affectées de déficience intellectuelle et, pour une grande partie, ont travaillé en ESAT. Sur le plan administratif, elles sont titulaires d'une carte d'invalidité et sont orientées par la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie).

Quelques critères les caractérisent plus précisément :

- Ce sont des personnes qui ont de 40 à 60 ans au moment de leur entrée. (L'âge de 40 ans permet d'envisager les situations de vieillissement prématuré).
- Ces personnes ont une fatigabilité déjà grande, un rythme de vie ralenti, et leur déclin cognitif ou psychologique nécessite des activités restreintes, cependant leur état de santé ne nécessite pas un accueil médicalisé. Une entrée en EHPAD n'est pas adaptée tant en termes d'âge que de besoins.
- Ces personnes peuvent être issues du domicile familial, d'un foyer d'hébergement, d'un foyer occupationnel, voire d'un SAVS.
- D'autres paramètres se croisent ou se chevauchent pour chaque personne : sexe et âge, troubles psychiques ou physiques associés à la déficience intellectuelle, autonomie pour les gestes du quotidien ou les déplacements, présence ou non de famille, etc.

2.1.2 Procédure d'admission

Parallèlement à la part d'appréciation (urgence de la situation, équilibre du groupe, etc.) que doit porter la direction pour valider une admission, le formalisme demandé par la loi est respecté : les documents exigibles sont fournis (il s'agit du *Livret d'accueil*, de la *Charte des droits et libertés de la personne accueillie* et du *Règlement Intérieur*) et un *Contrat de séjour* est signé. Cette signature s'effectue en présence du tuteur légal s'il y en a un et -selon les situations- en présence d'un proche. A cette occasion la direction s'assure du consentement de la personne accueillie.

2.2 L'environnement et les locaux

L'accueil se fait 18 rue de la Mairie à la Possonnière. Dans la même enceinte, on trouve l'UPHV, le Foyer d'hébergement et la SAESAT. Ces trois services sont différents mais très imbriqués les uns dans les autres, non seulement dans l'emplacement mais également dans le fonctionnement. De fait, cette proximité permet une réelle mutualisation à différents niveaux. L'architecture de l'ensemble composé de bâtiments du XVIème siècle et de constructions récentes (2009) est esthétique, agréable à vivre et fonctionnelle.

En ce qui concerne l'UPHV, 16 personnes résident dans un bâtiment récent. Les chambres sont individuelles et personnalisables équipées de leur sanitaire privatif, tandis que 4 résidents disposent de leur chambre dans les bâtiments plus anciens du foyer.

L'établissement veille à ce que les personnes hébergées ressentent bien-être, sécurité et qu'elles s'approprient leur chambre et les autres lieux comme un véritable « chez soi ». On trouve dans le bâtiment des pièces d'animations, des pièces de vie, de cuisine etc. Les parties communes sont agréables et bien disposées.

L'environnement rural et paisible de la Possonnière apporte une réelle qualité de vie.

L'emplacement au centre du bourg permet un accès facile en autonomie vers les services, les commerces et les associations, ainsi les résidents sont pleinement habitants de la commune.

3 LES PRESTATIONS PROPOSEES

Les personnes accueillies bénéficient d'un service hôtelier d'accueil, d'hébergement et d'animation avec un accompagnement domestique prodigué par une équipe éducative.

Toute la vie et les activités sont pensées, organisées, avec une visée de maintien des capacités personnelles. Elles sont adaptées aux besoins de chaque résident afin de permettre à chacun de suivre un rythme personnalisé maintenant une vie active et stimulante.

Les personnes participent à la vie domestique quotidienne comme aux autres activités : toutes sont utilisées comme support à la relation.

3.1 L'hébergement et ses services

L'hébergement : en continu 365 jours par an n'exclut pas des séjours en famille ou à l'extérieur. Les chambres sont de plain-pied et donnent directement sur le jardin, cela donne une touche personnelle et sécurisante.

La nourriture : les résidents participent à l'élaboration des menus, aux courses et à la préparation des dîners tandis que les déjeuners sont livrés par une société de restauration.

Cette organisation évite de surcharger les matinées. Dans la même perspective, le petit déjeuner peut-être pris sur une large plage horaire : chacun peut se lever quand il le désire. De même une sieste est possible après le déjeuner.

Les transports : beaucoup sont assurés par l'établissement ou par taxi à la charge du résident.

Le linge est entretenu sur place dans des délais rapides. Ce service est assuré par un agent de service de nuit. Cependant, il est possible pour les résidents, de le réaliser eux-mêmes en lien avec leur *Projet d'Accompagnement Individuel*.

La sécurité nocturne est assurée par un agent de service qualifié commun avec le foyer d'hébergement.

3.2 L'accompagnement à la vie quotidienne

Cet accompagnement peut être formel pour les taches de la vie quotidienne (lever coucher toilette habillement préparation des repas) avec un souci d'équilibre entre la dimension collective et individuelle. Il est proportionnel aux difficultés que rencontrent chaque résident. Des temps plus individualisés sont réservés pour l'entretien de la chambre, pour les démarches administratives et médicales, pour la pratique des loisirs… Des temps d'écoute et de convivialité égrènent le reste des soirées et des week-ends.

3.3 Animation, loisirs et vie sociale

3.3.1 Les activités sont multiples

De type sportives : gym douce, piscine, ballades, centre équestre, danse…

De type culturelles : festival de BD, théâtre, cinéma, chorale, lecture de contes, musée…

De type loisirs (créatifs ou pas) : atelier de peinture, masque de Venise, couture, bricolage bois…

D'éveil à la citoyenneté : tri, compostage, potager, carte de vœux, hôtel à insectes…

Il peut bien sûr y avoir des temps de "lâcher prise" totale, voire d'oisiveté. Ils sont l'occasion de temps d'écoute active et d'attention particulière de la part de l'équipe éducative.

En tout état de cause, le souci d'émulation, les fréquentes incitations (notamment pour certains à participer à des activités physiques pour pallier leur tendance à la prise de poids) sont toujours respectueuses des personnes.

3.3.2 La vie sociale

L'arrivée des personnes extérieures fréquentant la SAESAT, le retour quotidien des travailleurs de l'ESAT -dont ils sont pour la plupart collègues et amis- les fréquentes visites et les sorties à l'extérieur sont les supports d'une vie sociale. L'intégration dans l'environnement de proximité est effective dans le bourg de la Possonnière et les résidents sont bien connus de tout le voisinage.

Par ailleurs les liens qui unissent l'équipe éducative et les résidents, l'attachement réciproque qui se crée au fil du temps font que les échanges sont riches. Le plaisir qu'éprouvent les uns et les autres à se retrouver au rythme des plannings rendent les relations vivantes et les résidents épanouis.

Enfin comme chacun sait que, l'âge avançant, il faudra s'orienter vers une structure d'accueil de personnes âgées, le service dispose de multiples liens dans cette perspective. Il effectue de régulières visites et organise des activités communes avec les UPHA ou EPHAD du secteur. Ainsi, lorsque le passage s'effectue, la personne est respectée parce que sa vie sociale ne s'effondre pas, qu'elle retrouve des personnes déjà connues et ne perd pas les amis qui demeurent à l'UPHV.

3.4 Soin et accompagnement médico-social

L'établissement n'est pas médicalisé mais de nombreux usagers nécessitent des soins médicaux ou psychologiques plus ou moins importants. Ils résultent tous d'une prescription médicale.

Selon leur gravité, ils sont assurés par un professionnel de santé (à l'extérieur comme à l'intérieur de l'établissement) ou pris en charge par un membre de l'équipe éducative.

Ils sont supervisés par l'adjoint de direction qui entretient le lien avec les infirmières, pharmaciens, kinésithérapeutes et autres professionnels.

Même si la collaboration est étroite avec les médecins de la Possonnière, chaque résident peut faire le choix de garder son médecin de famille et de faire assurer son suivi médical par celle-ci.

Les éducateurs aident à la prise des traitements et accompagnent aux rendez-vous médicaux. Un passeport santé et un "check-up" médical est réalisé pour chaque usager : ils s'avèrent très efficaces lors des visites et sont très appréciés des différents professionnels de santé.

Cependant, si les besoins de soins s'avèrent trop importants au regard des missions et de l'organisation de l'établissement l'accueil peut être momentanément, ou durablement, remis en cause.

Au-delà du soin médical, l'accompagnement de l'équipe vise à "prendre soin" des résidents. Il s'agit non seulement d'inviter chacun à se préoccuper de son image mais également de prendre goût aux bienfaits des soins corporels, d'hygiène, de détente et d'esthétique. La valorisation de la personne passe aussi par la façon dont elle prend soin d'elle- même.

4 ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ET VIE COLLECTIVE

4.1 Bienfaits et difficultés de la vie en collectivité

4.1.1 L'être humain étant social par nature

Les bienfaits du vivre ensemble ne sont pas à démontrer : la motivation, l'entraînement, l'acceptation d'autrui, l'apport de suggestions ou de nouvelles idées est décuplé lorsqu'on n'est pas seul.

Chaque instant passé ensemble est un support à la relation : la cuisine, les repas, les sorties, les jeux, les apprentissages, et autres multiples activités évoquées ci-dessus en sont l'occasion. L'équipe éducative gère et utilise cette dynamique de groupe pour que chacun en tire le meilleur.

Cependant ce n'est pas toujours simple :

- D'une part parce qu'on ne choisit pas d'entrer en établissement comme on choisit sa destination de vacances : ce sont le handicap et ses difficultés qui obligent à vivre ainsi.
- D'autre part la différence de pathologie, de caractère, le souhait de préserver son intimité, l'humeur du moment font que parfois le groupe paraît pesant.

4.1.2 La personne prime sur l'institution

Le bien commun de la dynamique collective doit engendrer le bien-être individuel, au sens d'être bien : se sentir bien et être quelqu'un de bien.

Au sein de l'ensemble du groupe, les professionnels adaptent donc leur positionnement et le programme de chaque personne de façon à ce qu'elle puisse se retrouver elle-même. Les locaux permettent de s'isoler quand le besoin se fait sentir. Par ailleurs les éducateurs n'hésitent plus à proposer au groupe de se prendre en charge seul, un moment, pour qu'ils puissent se consacrer totalement et simplement à une seule personne. Les membres du groupe l'acceptent aisément parce que la dynamique d'ensemble fait que chacun sait qu'il peut bénéficier d'une attention toute particulière quand il en a besoin.

4.2 Personnalisation de l'accompagnement

4.2.1 L'élaboration du projet personnalisé

La loi demande qu'un projet personnalisé soit proposé à la personne dans les 6 mois qui suivent son arrivée. Par ailleurs, les *Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (de l' agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) précisent que la situation des personnes est en constante évolution, que ce soit en* raison de leurs attentes, de leur potentiel, de leur maturité, de leur état de santé ou des changements de contexte.

De ce fait, *le Projet d'Accompagnement Individuel* doit permettre de faire s'exprimer les attentes des résidents et des familles comme celles de l'établissement avec, éventuellement, leurs points de divergence. Dans tous les cas, il s'agit d'une démarche dynamique de co-construction qui doit aboutir à un compromis.

La pertinence du PAI est à réinterroger régulièrement pour vérifier qu'il va toujours dans le sens souhaité et, s'il le faut, procéder au réajustement nécessaire. L'établissement ne saurait avoir d'obligation de résultat, cependant il s'engage à mettre tous les moyens dont il dispose au service des résidents.

Pour faire des propositions affinées et pertinentes, certes les connaissances techniques sur la psychologie, le handicap, les troubles du comportement, les difficultés de communication ou relationnelles sont importantes mais elles sont secondes par rapport à la connaissance des personnes. C'est le temps passé ensemble qui permet de rejoindre les personnes dans la profondeur de leur être. C'est cette connaissance qui permet d'élaborer une proposition d'accompagnement qui leur est personnelle au sein du groupe.

4.2.2 Suivi du projet individuel et son évaluation

Il ne suffit pas de convenir de ce qui est souhaitable, de mettre en place des organisations puis de ne pas y revenir. Il est indispensable d'évaluer la pertinence des objectifs et la mise en œuvre des actions pour réaliser ceux-ci.

Le référent ; les réunions hebdomadaires ; la synthèse annuelle.

Le référent est particulièrement en charge de l'élaboration et de la coordination du projet et est de ce fait, l'interlocuteur privilégié non seulement du résident mais également de tous les partenaires concernés par le projet du résident.

Le PAI est finalisé à l'occasion d'une rencontre avec les protagonistes pour valider la pertinence de ce projet et le conclure par une signature tripartite.

Lors de la réunion hebdomadaire de l'équipe le PAI est évoqué et réinterrogé au fil d'évènements ou d'évolutions de la situation du résident.

4.3 Principes qui guident cet accompagnement

Il paraît utile de bien les souligner afin que la coopération entre les usagers, les familles et l'institution soit harmonieuse.

4.3.1 Cohérence avec les valeurs de Kypseli

Lorsqu'une personne entre dans un des établissements de Kypseli, celui-ci engage sa RESPONSABILITE, cela signifie que l'équipe se tient disponible et inventive pour l'aider à surmonter ses difficultés.

La diversité des établissements au sein de Kypseli facilite la notion de parcours en fonction des besoins évolutifs des résidents.

4.3.2 Le soin dans un service non médicalisé

Kypseli a fait le choix de ne pas médicaliser les établissements, c'est pourquoi le personnel n'est pas formé à l'accompagnement au soin médical comme tel.

Seule la connaissance intime du résident et la prise en compte de son contexte peut permettre d'apprécier la limite de l'accompagnement. C'est ainsi que -à pathologie apparemment identique- le maintien à l'UPHV sera possible pour une personne et pas pour une autre. Ce qui guide l'équipe dans ce genre de situations c'est à la fois la volonté de prendre en compte l'attachement de la personne à son "chez soi" tout en mesurant la capacité des professionnels à l'accompagner.

4.4 Les relations institution et familles

4.4.1 Kypseli étant une association de parents, les familles sont largement prises en compte

Le succès de la fête des foyers qui réunit les familles une fois par an est un témoignage de la qualité des relations.

L'établissement permet l'accompagnement et le soulagement des familles, que ce soit pour les parents plus âgés qui s'inquiètent de l'avenir, ou que ce soit les frères et sœurs qui voudraient aussi pouvoir lâcher prise. Parfois, l'établissement se substitue à la famille des personnes qui n'en ont plus.

La coopération est indispensable : plus la famille est présente, plus la synergie est nécessaire, et mieux se passe l'accompagnement du résident.

Les professionnels peuvent avoir un regard différent de celui des familles. Ces visions sont complémentaires et c'est à partir de ces regards croisés que s'élabore un accompagnement plus adapté.

4.4.2 La considération des personnes, le respect de leur intimité et leur affectivité

Kypseli accueille des hommes et des femmes dont le handicap n'altère ni l'humanité, ni la dignité. A partir de là, leur intimité est respectée, à commencer par celle -géographique- de leur chambre, de leur courrier, de leur sommeil ou de leur toilette.

L'UPHV prend également en considération tous leurs sentiments et leurs aspirations, physiques, psychologiques ou spirituelles. Il ne cherche pas à transformer de force en adultes celles des personnes dont le cœur s'est "arrêté à l'enfance" mais ne fait pas non plus comme si le besoin de

transcendance, ou de relation amoureuse, ou l'attirance sexuelle n'existaient pas chez l'une ou l'autre. C'est en visant aussi l'harmonie avec la famille que l'équipe accompagne les personnes pour que -à leur mesure- elles exercent elles aussi leur RESPONSABILITE dans une perspective de DIGNITE pour elles-mêmes et pour les autres. Une personne peut aussi bien se rendre à la messe dominicale que recevoir son "petit ami".

4.4.3 La continuité de l'accompagnement

L'accueil permanent fait que les salariés encadrent les résidents 7 jours/7. Fin 2017 il a été établi un planning sur 15 jours pour le confort de tous. Ce roulement facilite pour la famille la connaissance du planning de l'éducateur référent.

Pour une bonne qualité de la transmission des informations, des outils de communication sont mis en place.

La réunion institutionnelle est aussi un temps fort d'échanges qui permet à l'équipe d'avoir une vue globale et en même temps précise de l'accompagnement de chaque résident. C'est dans ce contexte que l'expression des familles (courrier, appels téléphoniques, entretiens formels ou informels) est bien prise en compte.

Cette réunion est aussi un temps fort de la vie du foyer. Elle est l'occasion d'un temps de réflexion et régulation entre les différents professionnels.

Il est entendu que tous les professionnels ont obligation de discrétion et réserve.

5 LES COMPETENCES MOBILISEES ; LES RESSOURCES SOLLICITEES

5.1 Les équipes professionnelles

5.1.1 Equipe éducative

Une équipe de 6 professionnels de l'accompagnement renforcé par une mise à disposition de temps éducatif du FH encadre les 20 résidents, elle est opérationnelle 365 jours par an. Elle est soutenue par un coordinateur qui a une vue globale de la qualité de vie des résidents et de leur projet individuel. Il apporte aussi une aide technique aux salariés.

Ces professionnels sont sous la responsabilité de l'adjoint de direction qui assure notamment la coordination avec le Foyer d'Hébergement et la SAESAT.

5.1.2 Direction, services généraux et service de nuit

L'ensemble de l'équipe est sous la responsabilité de la direction.

Un agent de nuit assure la sécurité nocturne.

Un soin particulier est apporté à l'accompagnement des professionnels. A côté de son rôle administratif et gestionnaire, la direction veille à soutenir les équipes et à ancrer l'établissement dans la dynamique plus globale de Kypseli auquel son propre dynamisme fait écho et synergie.

5.2 Les ressources de l'environnement et du réseau

5.2.1 Les autres établissements de Kypseli et le siège

L'UPHV Kypseli appartient au dispositif « bien vivre » composé aussi du Foyer de Vie, des Foyers d'hébergement, du SAVS et de la SAESAT. Ce pôle bénéficie du soutien de Kypseli en lien direct avec le Directeur Général et par une participation au Comité de direction.

5.2.2 Le réseau

Kypseli a initié ou participé à la création de plusieurs associations, groupement et un fonds de dotation visant à faire aboutir le financement de certains projets innovants. Les résidents bénéficient directement de ce réseau, par exemple: "les dimanches de l'Etang" organisés par des bénévoles au *Domaine de l'étang* ou les séjours organisés par l'*Association Espérance.*

Par ailleurs l'UPHV a aidé d'autres établissements à mettre en place des structures répondant au besoin d'accueil des personnes vieillissantes, il bénéficie en retour aujourd'hui d'une excellente coopération avec lesdits établissements.

5.2.3 Les bénévoles

L'association a toujours sollicité des bénévoles dans son activité. C'est une vraie richesse. Ces personnes permettent d'élargir la palette des propositions et, comme familles, elles peuvent mieux apprécier et s'associer à la vie de leur enfant, de leur sœur ou frère. Le *Projet associatif 2016-2020* inscrit le bénévolat dans une adhésion plus large à la vie associative. Dans la pratique, les résidents de l'UPHV peuvent être amenés à rencontrer des bénévoles en fonction des opportunités qui se présentent. Le riche tissu associatif de la Possonnière permet d'élaborer un partenariat qui facilite la participation des résidents aux animations de la commune.

6 LES BALISES GARANTISSANT UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE

6.1 La gestion des risques

6.1.1 Les différents risques

Prendre ses RESPONSABILITES c'est aussi avoir conscience des différents risques : le risque de la prise d'autonomie et de l'accident, le risque lié à la santé fragile, le risque des tensions engendrées par des points de vue différents, le risque de l'erreur, risque alimentaire, risque incendie etc. Certains sont palliés par des organisations et des protocoles soignés, d'autres sont à assumer de façon mesurée et concertée.

Par exemple, à l'UPHV, les résidents autonomes peuvent sortir seuls. Bien sûr il leur est demandé de prévenir pour la bonne organisation de la vie communautaire mais ils n'ont pas à "demander la permission" de sortir. L'acceptation du risque que cela induit engendre de grands bienfaits quant au maintien de l'autonomie, à la possibilité de se sentir chez soi et à l'intégration dans la vie locale : par exemple lorsqu'on va acheter son journal, que l'on croise un voisin en se rendant à l'épicerie.

6.1.2 La prévention du risque de maltraitance

Le risque de maltraitance est à observer de près car il ne résulte pas nécessairement de l'attitude délibérée d'un individu. Il peut survenir de façon subtile par la négligence d'une personne ou d'une équipe. Il peut aussi être la conséquence d'un accompagnement tellement cadré, tellement professionnel ou tellement acharné que l'attachement au protocole devient plus important que l'attachement à la personne.

6.2 Le respect du droit des usagers

C'est la première garantie de prévention de la maltraitance comme de bien d'autres risques. Comme le prévoit la loi, l'établissement rappelle ses droits aux usagers et aux familles, remet les documents nécessaires, organise et fait vivre un Conseil de la Vie Sociale où les représentants des résidents et des familles peuvent entendre et évoquer les questions.

6.3 L'ouverture sur l'environnement

Elle est un atout pour l'élargissement de la palette de possibilités déjà proposées (cf. supra § 5.2), pour la créativité des équipes, pour la respiration du service ou encore satisfaire le besoin culturel. Elle est également un atout pour le respect du droit des usagers et de la prévention de la maltraitance.

Les "retours" faits par les bénévoles, les stagiaires, les apprentis, les professionnels, les évaluateurs, accueillis au sein de la structure sont un moyen de vérifier si les professionnels et les personnes accueillies s'y épanouissent.

6.4 Les espaces de résolution des conflits, des tensions

Les divergences de vue, d'affinités, les maladresses engendrent nécessairement des antagonismes. Profitables parfois, préjudiciables à l'occasion, il n'est pas question de les occulter. Pour les professionnels, l'analyse de pratique, les réunions, les formations sont des lieux pour y trouver des remèdes.

Quant aux familles, pour ce qui est de l'accompagnement personnel, c'est lors de l'élaboration et de l'actualisation du projet personnalisé qu'elles peuvent faire état de leur divergence de vue. Pour les questions plus collectives, le CVS est une voie et une voix intéressantes. En tout état de cause, elles peuvent s'adresser aisément aux référents éducatifs, au coordinateur, à l'adjoint de direction ou à la direction pour plus de proximité.

En cas de conflit important, l'arrêté SG/MAP-n°2011-056 (conjoint ARS des Pays de la Loire, du Conseil Départemental et de la Préfecture du Maine et Loire) dispose que « toute personne prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits » à s'adresser par courrier à l'une des personnes qualifiées suivantes : Mmes Annie DENOU, Marie-France LE BOZEC, M. Jacques DUBIN

Agence Régionale de Santé Délégation territoriale de Maine-et-Loire
Département Animation des Politiques de Territoire (APT)
26 ter rue de Brissac –
49047 ANGERS Cedex

7 LES EVOLUTIONS SOUHAITEES OU NECESSAIRES

7.1 Leur motivations, leur fondement

Le Projet associatif 2016-2020 a donné des orientations à décliner dans les projets des différents établissements, dans une démarche d'amélioration du service rendu.

7.2 Les actions envisagées

7.2.1 Approfondissement du projet d'animation et sa mise en œuvre

Renforcer des temps d'animation autour d'un projet collectif organisé avec 2 axes principaux, un entretien physique adapté et une stimulation cognitive.

A titre indicatif :

- Appropriation d'un « chez soi »
  - Participation aux activités collectives de la « maison »
  - Participation à la décoration des lieux individuels et collectifs
  - Participation à l'entretien ménager des locaux personnels
  - Participation à la préparation des repas
- Entretien physique, intellectuel et psychique
  - Esthétique
  - Lecture collective, jeux, télévision, musique

- Mise en place de jeux de sociétés ou de mandala en autonomie
- Marche à pied
- Activités sportives adaptées, de détente, relaxation et d'assouplissement
- Jardinage
- Soins à des petits animaux
- Organisation de visites ou de sorties en famille

❖ Socialisation

- Sorties en ville, achats, restaurant
- Relation avec d'autres foyers, maison de retraite, logement-foyer
- Expositions, théâtre, fête de village
- Développement du bénévolat et soutien des bénévoles dans l'organisation de leur activité

Au regard du vieillissement des personnes l'entretien physique et la stimulation cognitive devront être des activités dominantes.

Ils s'organiseront par une programmation établie et validée en réunion institutionnelle. Un travail sur le projet d'animation sera impulsé et dynamisé par l'animateur du site en cohésion avec les équipes professionnelles.

Un nouveau roulement des encadrants sur deux semaines permet de mettre en place des temps d'activités fixes dans des lieux définis. Des propositions plus « spontanées » seront décidées en fonction des opportunités ou d'un temps agréable qui invite à la marche ou à un pique-nique, une fête de village ou une exposition.

Ces activités seront élaborées par les professionnels en fonction de leurs goûts, leurs sensibilités et de leurs compétences. Ces capacités pourront être renforcées par des formations.

L'ensemble de ces animations pourra être complété par des intervenants extérieurs ayant des compétences spécifiques. Par exemple : Médiation animale, cani-rando, réflexothérapie, … .

7.2.2 Accompagnement du vieillissement tout au long des temps de la vie quotidienne

Le vieillissement inévitable des résidents implique une adaptation permanente de l'équipe d'encadrement.

Les accompagnements dans les actes de vie quotidienne donnent chaque jour l'occasion de stimuler et solliciter les personnes les plus fragiles. Les temps de la toilette, du ménage de la chambre, de la préparation du repas ou de la mise du couvert sont l'occasion de maintenir ou de développer des capacités.

L'évaluation de l'autonomie des résidents permet de suivre les évolutions individuelles et collectives, pour mettre en place les modalités de prises en charges adaptées. Ces éléments sont analysés en réunions d'équipe.

7.2.3 Se réapproprier le PAI comme support d'accompagnement

Les Projets d'Accompagnement Individualisé, dans leurs formes actuelles, sont en cours amélioration. Les qualités relationnelles, d'observations et de propositions d'amélioration des accompagnements existent bien dans les faits mais ne sont pas suffisamment posés sur le papier.

Le recrutement d'un coordinateur permet de mieux valoriser cette richesse et de mettre en perspective la complexité des accompagnements.

Le PAI est le résultat des entretiens réalisés avec le résident, sa famille et l'ensemble des partenaires qui l'entoure. Deux axes sont à développer :

- Traduire au mieux la parole du résident.
- Utiliser cette matière pour qu'elle devienne la feuille de route de la prise en charge au quotidien.

7.2.4 Amélioration de l'accueil et du départ des résidents

L'expérience montre que les sorties et entrées de l'établissement sont toujours très rapides. L'essentiel des départs se font vers des EHPAD et il n'y a souvent que quelques jours pour prendre la place disponible. Pour les entrées à l'UPHV, les contraintes budgétaires obligent à ne pas laisser une place vide trop longtemps et par ailleurs le nouvel entrant a souvent besoin de sa place rapidement.

Comment, dans ce contexte contraint, mettre en place une procédure de départ et d'entrée qui symbolise au mieux ces étapes dans la vie de la personne ?

Quelques actions sont à mettre en place :

- Rédaction d'une fiche procédure pour les départs et les retours.
- « Cérémonie » avec remise d'un petit cadeau quelques jours après le départ de la personne.
- Pot d'accueil avec remise d'un cadre qui indique et personnalise l'entrée de la chambre.
- Présentation aux autres résidents avec évocation du parcours de vie.

7.2.5 Valorisation des temps d'expression professionnelle

Le métier de l'accompagnement des personnes en situation de handicap demande une énergie, un investissement personnel et une remise en question individuelle de tous les instants. Cette réalité développe des qualités humaines et des compétences singulières chez les professionnels.

Parfois, le quotidien peut devenir difficile à vivre. La perte de sens guette ! La fatigue physique peut se faire ressentir.

Les temps de réunion doivent servir à régler collectivement les détails de la vie de l'établissement, de mettre en œuvre une coordination des actions d'accompagnement, de développer des stratégies éducatives.

A l'occasion du passage de l'UPHV de 16 à 20 places, de la mise en place de plannings à 35h et la création d'un poste de coordinateur, des actions correctives seront mises en place pour renforcer les temps de réflexions et d'analyses.

- Prendre un temps, en réunion institutionnelle pour vérifier comment chacun vit son travail.
- Faire intervenir des intervenants sur des sujets spécifiques.
- Planifier des réunions et des formations collectives UPHV - SAESAT - FH.

8 CONCLUSION

Un projet d'établissement a pour but de décrire comment son organisation traduit les valeurs de l'association qui le porte. Les lignes qui précèdent veulent souligner la proximité de l'équipe de l'UPHV Kypseli avec les résidents et leurs familles. Les organisations qu'elles décrivent manifestent le souci constant d'adaptation aux besoins des personnes. Ces besoins évoluent sans cesse, c'est pourquoi le projet d'établissement qui est un outil dynamique, pensé pour répondre aux besoins nouveaux, a évolué et il sera certainement conduit à évoluer encore.